

Dossier suivi par :
Direction Vie Associative et Culturelle, Festivités
Direction des Sports

Tél. : 01 30 86 89 85 / 82
Courriel : esc@carrieres-sur-seine.fr

**À l'attention des Présidentes et
Présidents d'associations**

Le jeudi 28 novembre 2024

Objet : Demande de subvention 2025

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La Ville débute l'élaboration de son budget 2025 dans un contexte macro-économique toujours aussi tendu, marqué par une inflation persistante, une hausse des taux d'intérêt et des contraintes budgétaires accrues pour les collectivités locales en raison de la réduction des dotations de l'État.

Le budget primitif communal sera soumis au vote du Conseil municipal le **lundi 31 mars 2025**. Comme chaque année, ce budget primitif intégrera l'attribution des subventions aux associations carrillonnnes.

Par leur dynamisme, vos associations tiennent une place importante dans notre commune. Elles participent activement à rendre notre cadre de vie plus agréable et plus largement, elles animent notre vie locale.

Aussi, chaque demande sera étudiée avec attention et traitée avec équité, afin de permettre à la Ville de soutenir, dans la mesure de ses moyens, vos projets et initiatives.

Nous vous demandons de remplir, avec le plus grand soin, l'ensemble de votre dossier en complétant toutes les rubriques et en produisant l'ensemble des pièces indispensables à l'étude de vos besoins.

Vous aurez la possibilité de télécharger un dossier de demande de subvention sur le site Internet de la Ville www.carrieres-sur-seine.fr (Rubriques Ma Ville > Vie associative > Formalités administratives) ou de le retirer en mairie à compter du 9 décembre 2024.

Votre dossier, dûment complété, est à déposer ou adresser à la mairie **au plus tard le lundi 6 janvier 2025**.

Plusieurs critères seront pris en compte pour l'instruction de votre demande, tels que :

- les avantages en nature dont bénéficie votre association (mises à disposition d'équipements, mobilisation des services municipaux, etc.),
- le(s) projet(s) associatif(s) en lien avec la Ville au profit de l'ensemble des Carrillons et les projets au profit des adhérents,
- le nombre d'adhérents carrillons que compte votre association,
- la situation financière de votre association (niveau de trésorerie et dépenses prévisionnelles).

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Le Maire,



Arnaud de Bourrousse



**Maire-adjoint délégué aux Finances,
à l'Agriculture et à la Transition écologique,**



Carlos Andrade